



Dossier d'information

Les enjeux du braconnage de tortues marines à Mayotte

L'association Oulanga na Nyamba

Depuis 1998, l'association Oulanga na Nyamba (ONN) s'engage activement pour la protection de l'environnement («oulanga») et en particulier des tortues marines («nyamba») à Mayotte.

ONN a été créée pour alerter la population de Mayotte sur la problématique du braconnage des tortues marines, une menace qui est toujours d'actualité (cf. extraits de la campagne de communication anti-braconnage en annexe). ONN s'implique pour la préservation de l'exceptionnel patrimoine naturel mahorais via des actions de connaissance, de protection et de sensibilisation. **La préservation de la tortue marine en tant que espèce phare et sentinelle du bon état des écosystèmes marins représente pour l'association un symbole de la préservation au sens large des richesses naturelles mahoraises. L'association porte un message important : le respect de l'environnement doit faire partie intégrante du développement socio-économique de notre île.**

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité de son engagement pour l'environnement mahorais, l'association met en œuvre ses actions en relation étroite avec la population locale et avec de multiples partenaires. Consciente du lien étroit entre les problématiques sociales et environnementales, l'association rend ses activités accessibles à tous, en ciblant particulièrement la population défavorisée.

ONN est reconnue comme acteur majeur de la préservation des tortues marines à l'échelle de la région : depuis 2018 l'association anime le volet Mayotte du Plan National d'Action (PNA) en faveur des tortues marines du sud-ouest de l'océan Indien.

Le braconnage : les chiffres sont alarmants

ONN fait partie des membres fondateurs du Réseau Mahorais des Mammifères marins et Tortues marines (REMMAT). Le REMMAT a pour objectif principal de recenser les animaux morts, blessés ou échoués afin d'augmenter les connaissances sur leurs menaces à l'échelle locale. Le réseau permet notamment de quantifier les tortues braconnées.

Des chiffres publiés tous les ans dans les rapports du REMMAT sont alarmants. **Le braconnage est la première cause de mortalité des tortues marines à Mayotte avec jusqu'à 350 cas recensés annuellement. Cela représente environ 10 % des femelles venant pondre sur les plages par an.**

Les résultats du REMMAT sont loin d'être exhaustifs et ne dévoilent que la partie émergée de l'iceberg : les braconniers veillent à effacer les traces de leurs actes illégaux en faisant disparaître les restes des cadavres.

Dans le cadre du REMMAT, ONN mène un suivi bimensuel d'un des hot spots du braconnage à Mayotte : la plage de Papani. En 2019, **61 cas** ont été recensés rien que sur cette plage, sur la période de janvier à mai. **Du mois de mai jusqu'à la fin de l'année 2019, le braconnage s'est arrêté, certainement en réponse à la condamnation en mai 2019 d'un braconnier responsable du prélèvement illégal de tortues sur Papani.** En 2020, le braconnage reprend avec un total de 39 cas recensés de janvier à avril. Les résultats de chaque suivi sont transmis systématiquement par courrier au Procureur.

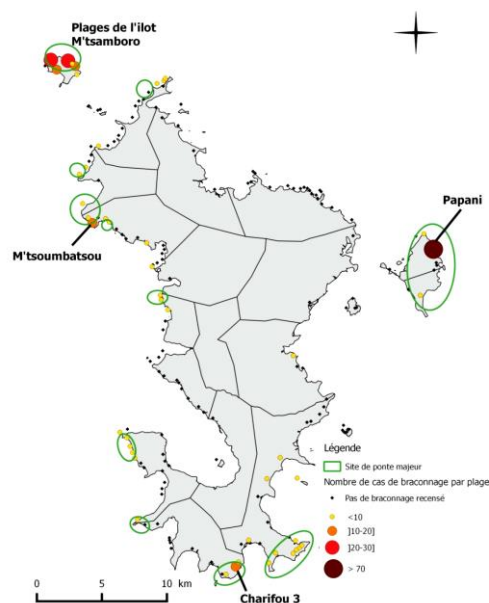
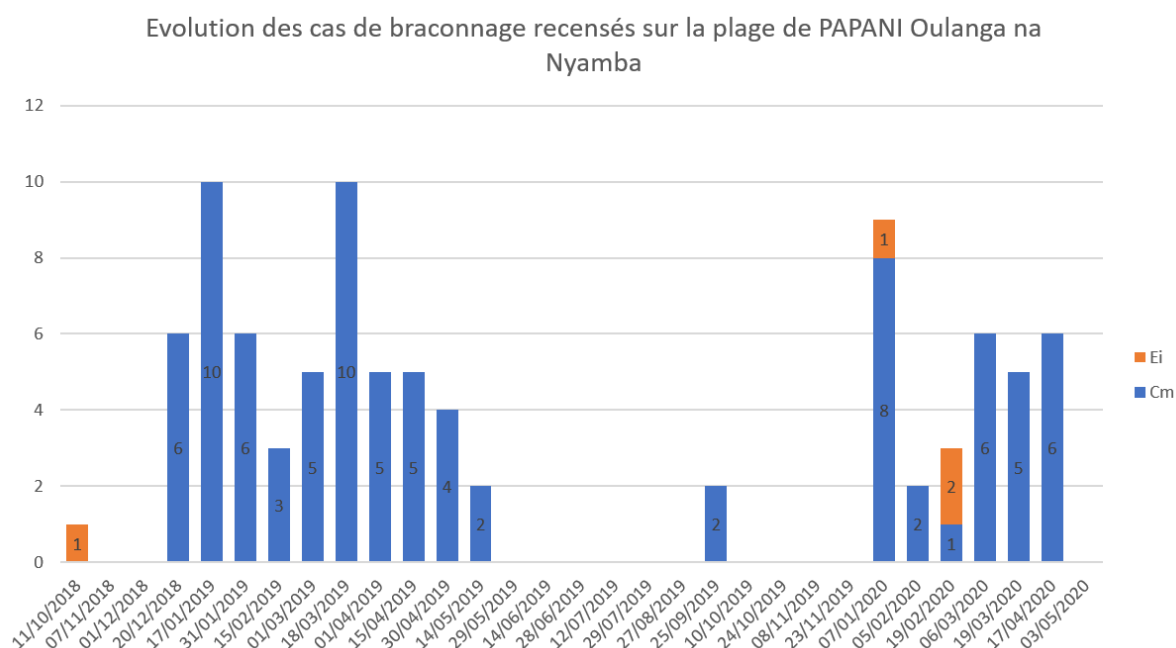


Figure 1 : Distribution spatiale (par plage) des cas de braconnage de tortues marines (extrait du bilan d'activité REMMAT 2015)



L'ensemble des espèces de tortues marines sont classées « en danger » sur la Liste Rouge de l'UICN. A Mayotte, le déclin rapide des populations reproductrices de cette espèce vulnérable et protégée est à craindre. La maturité sexuelle tardive (15 à 40 ans) et le faible succès reproducteur (en moyenne 1 juvénile par ponte arrive à l'âge adulte), ne permettent pas le renouvellement des populations exposées aux fortes pressions humaines.

Des moyens de répression insuffisants et manque de coordination interservices

Sur les 140 plages de pontes de Mayotte, une cinquantaine est touchée par le braconnage. Les plages concernées sont surtout les plus isolées et difficiles d'accès. Les hauts-lieux de braconnage se concentrent dans les quatre coins de l'île, avec des plages particulièrement affectées dans le Sud (plages de Charifou et Saziley), dans le Nord (notamment sur l'îlot Mtsamboro), dans le Nord-ouest (plage d'Apondra, Acoua), dans l'Ouest (Mtsanga Nyamba) et sur Petite-Terre (plage de Papani).

Assurer une présence régulière sur les différents sites nécessite des moyens humains et une organisation importante. Pourtant, un des organismes les plus actifs dans la lutte anti-braconnage, l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage, a été retiré de Mayotte en 2012. A l'heure actuelle, les acteurs de l'environnement menant des actions anti-braconnage sont le Service Départemental de l'OFB (7 agents assermentés, environ 30 nuits de surveillance anti-braconnage par an), le Conseil Départemental (présence dissuasive sur la plage de Moya) et le Parc naturel marin de Mayotte (2 agents assermentés, 10 % de temps dédié aux missions de police, dont 0 % concernant les tortues marines). Les services des Douanes et de la Gendarmerie sont également compétents, mais sont mobilisés sur d'autres priorités d'autant que leurs effectifs sont limités. **Aujourd'hui, les actions se traduisent par des opérations de dissuasion et de répression très occasionnelles sur les plages qui ne permettent pas d'enrayer le braconnage et de garantir la survie de l'espèce. Aucune action n'est menée sur les filières de vente et de consommation, par manque de moyens adaptés des organismes saisis.**

Après le retrait des gardes du Conseil Départemental en 2012 sur les plages de ponte de Saziley, seules les plages de Moya en Petite-Terre bénéficient d'une présence nocturne de gardes. Malgré cette surveillance, des cas de braconnages de tortues sont de nouveau signalés depuis 3 ans sur les plages gardées. La reprise du braconnage sur ce site coïncide avec le fort taux d'absentéisme des gardes du Conseil Départemental sur ces plages, laissant libre cours aux braconniers.

Le constat général reste celui d'un fort manque de moyens humains et techniques et d'un manque de coordination interservices.

Les risques pour les consommateurs

La viande de tortue est actuellement vendue illégalement et, selon les témoignages, son prix varie entre 15 et 50 euros le kilo. A Mayotte, la viande de tortue se mange le plus souvent lors des « tchak tchak » (apéritifs entre hommes), ou d'autres rencontres festives. **Il ne s'agit donc pas, dans la plupart des cas, d'une consommation de subsistance liée à une pénurie alimentaire.**

En plus des risques d'amendes élevées et peines de prison auxquels s'exposent braconniers (3 ans de prison et 150 000 €), vendeurs et consommateurs, manger de la viande de tortue n'est pas sans danger pour la santé. Les tortues peuvent accumuler une toxine provenant de leur nourriture

Dossier informatif – Les enjeux du braconnage de tortues marines à

(chelonitoxine), qui peut, selon la concentration dans la chair de l'animal, avoir des conséquences graves, voire mortelles pour le consommateur. Dans la région, et notamment aux Comores et à Madagascar, plusieurs cas de décès suite à l'ingestion de viande de tortue marine ont été signalés.

A Mayotte, aucun cas de chélonitoxisme n'a été signalé officiellement. Néanmoins, l'origine des premiers symptômes, proches de l'indigestion, peut facilement être dissimulée lors des visites médicales. Aucune étude de la présence de chélonitoxine dans les populations de tortues à Mayotte n'a été menée et le suivi des intoxications de ce type n'est pas assuré dans les structures hospitalières.

La valeur d'une tortue vivante

L'île de Mayotte, se situe au cœur d'un des « points chauds » de la biodiversité mondiale selon l'organisation Conservation International. Des paysages terrestres et marins à couper le souffle, des plages dont certains autres territoires français ne peuvent que rêver, un lagon qui regorge de vie et la présence d'espèces emblématiques, tels les mammifères marins et les tortues marines qui fascinent habitants et touristes. Il y a mille raisons pour préserver cette incroyable richesse naturelle, qui seule est capable de compenser les problématiques sociales qui pèsent lourd sur le quotidien mahorais.

Une tortue verte adulte pèse autour de 100 kg et la viande d'un seul animal dépecé peut rapporter plusieurs centaines d'euros. Le trafic de la viande de tortue est une source d'argent facile. Mais ce calcul à court terme n'est pas sans avoir de lourdes conséquences sur le potentiel de développement de Mayotte. **A l'heure où l'île prépare son nouveau schéma régional du développement du tourisme et des loisirs, et que les politiques misent sur l'économie bleue, la valeur d'une tortue vivante devrait dépasser celle d'une tortue vendue pour sa chair.**





Contacts :

Association Oulanga na Nyamba

33bis, boulevard des crabes

97610 Dzaoudzi-Labattoir

Tél : 06 39 65 55 34

Mail : oulanga.nyamba@gmail.com

Site web : oulangananyamba.com